

**AR Prefecture**

024-212402564-20251202-CDELIB2025\_107-DE  
Reçu le 05/12/2025  
Publié le 05/12/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 04

Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à ALLEGRE Oumel), MARQUES Patrick (pouvoir à SOURMAY Stéphane), BROS Stéphane (pouvoir à MEYNIER Patrice), LANZERAY Stéphane (pouvoir à LAGARDE Thierry).

**Absente sans donner pouvoir** : JODON Julia

Stéphane SOURMAY a été élu secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/107. Rénovation du restaurant scolaire – demande de subvention DETR**

Rapporteur Jean-Marie MAIRE

Monsieur le Rapporteur rappelle les travaux en cours de rénovation énergétique sur les bâtiments scolaires et enfance.

Il informe qu'au cours du chantier sur le restaurant scolaire une problématique d'isolation a été identifiée sous la toiture du réfectoire et précise que ces travaux n'étaient pas prévus. En outre, les sondages effectués ont fait ressortir que cette isolation ne correspondait pas aux normes de sécurité pour ce type d'établissement.

Le bureau d'études a estimé la réfection de l'isolation et de la toiture à 122 270 € HT. Les travaux nécessiteront de déposer la toiture rendant le réfectoire inutilisable pendant plusieurs semaines. Les services travaillent à organiser et planifier la délocalisation des repas des enfants dans les meilleures conditions. La maîtrise d'œuvre de cette opération est de 6 000 € HT

Monsieur le Rapporteur propose de solliciter une aide au titre de la DETR/DSIL ou fonds vert selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif des travaux :	122 270 € HT
Maitrise d'œuvre pour cette tranche de travaux :	6 000 € HT
Soit	128 270 € HT

Subventions sollicitées :

Etat – DETR/DSIL/Fonds Vert : 51 308 € soit 40%

Commune - participation : 79 962 € soit 60%

AR Prefecture

024-212402564-20251202-CDELIB2025\_107-DE  
Reçu le 03/12/2025  
Publié le 15/12/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 01 voix contre (C. Vincke)

21 voix pour

Vu le Code général des Collectivité territoriales,

**DECIDE DE :**

- **APPROUVER** le projet présenté ;
- **APPROUVER** le coût prévisionnel du projet estimé à 128 270 € HT ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération :  
Etat – DETR 2026 ou Fonds vert : 51 308 € soit 40%  
Commune : 79 962 € soit 60%
- **DEMANDER** à la Préfecture dans la cadre de la D.E.T.R./D.S.I.L. 2026 ou du Fonds vert la subvention de 51 308 € pour la réalisation de cette opération ;
- **PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD,  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*